

ARRÊTÉ DU MAIRE

TRAVAUX

Arrêté temporaire réglementant le stationnement et la circulation
- Avenue Olivier de Clisson

N° 2026/365

Le Maire de Clisson,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la route et le Code de la voirie routière ;

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'Instruction Interministérielle en date du 6 novembre 1992 modifiée, relative à la signalisation routière ;

Considérant la demande présentée par la société GAUTIER TP, 7 route de la Pommeraye, 44330 VALLET ;

Considérant que pour assurer l'ordre, la circulation et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions :

A R R Ê T E

Article 1 - Avenue Olivier de Clisson : afin de permettre la réalisation du pavage sur trottoir, la société GAUTIER TP est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer les travaux,
Du 24 au 25 août 2026.

Article 2 - Avenue Olivier de Clisson : au cours de la période citée à l'article 1, la circulation piétonne au droit de l'hôtel sera **interdite**.

Article 3 - Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier (la signalisation d'interdiction devra être posé au moins 1 semaine à l'avance et la pose justifiée par la prise d'une photo)

Article 4 - Tous les travaux de pavage seront **impérativement achevés et terminés le 25 août 2026 au soir.**

Article 5 - Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

Cette signalisation sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la société Gautier TP. Il faudra prévoir d'indiquer le nouveau cheminement piéton.

Article 6 - **La société Gautier TP**, la direction générale des services, la police municipale, la Brigade de Gendarmerie et le SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clisson, le 22 juin 2026

Publié et affiché, le **24 JUIN 2026**

Certifié conforme

Laurence Luneau
Maire

